

nelle lutte sociale, dans la marche progressive des idées et des choses. Quiconque ne combat pas cette lutte, quiconque n'avance pas dans cette route est comptable et complice du mal qui triomphe ou de la société qui s'arrête ; et d'ailleurs, si chacun avait le droit indépendant de la patrie de reconnaître dans les dynasties qui jonchent l'histoire celle qui lui paraît avoir le droit primordial à son obéissance, le titre exclusif à son affection, où en serait le monde social ? Nous reconnâtrions autant de souverains qu'il y a de noms dans nos fastes ; l'un servirait Clovis, l'autre croirait à Pepin : l'absurdité des conséquences prouve l'absurdité du dogme. Le bon sens comme la morale, comme l'invincible nécessité de l'existence nationale, nous amènent donc à conclure que la légitimité, la meilleure des conventions sociales, n'est cependant qu'une convention sociale, une salutaire fiction de droit ; qu'elle n'a le droit que pendant qu'elle a le fait ou qu'il y a lutte pour le recouvrer ; que les dynasties qui possèdent le présent ne possèdent pas l'avenir ; que les races royales montent et descendent dans l'éternelle rotation des destinées humaines comme les autres races ; que le pouvoir, expression et propriété de la société tout entière, ne s'aliène pas à jamais, ne s'inféode pas à une famille immortelle, ne se transmet pas sans terme comme un fief de l'humanité ; que tout peut périr ; que tout peut changer, hommes, races, dominations, noms et formes même des gouvernements et des empires, mais qu'une seule chose ne périt pas, ne change pas, ne se prescrit pas, le devoir pour chaque homme, pour chaque citoyen, de ne pas se séparer de la patrie, de ne pas s'annuler pour la nation, de ne pas protester seul contre une nécessité sociale admise par le fait, car un fait social a aussi sa logique et ses conséquences indépendantes de son droit ; mais de servir la patrie, la nation, l'humanité, dans toutes les phases, dans toutes les conditions de son existence mobile et progressive : la morale la plus simple devient encore ici de la politique. Un seul cas est excepté, celui

où la loi divine, où la conscience serait en opposition avec la loi humaine : c'est le cas qui fait les héros ou les martyrs, hommes plus grands que les citoyens !

Pour nous donc, royalistes constitutionnels, hommes de fidélité et de liberté à la fois, de morale et de progrès, deux devoirs sont clairement écrits sous nos yeux : l'un de conscience, servir le pays et marcher avec la nation, penser, parler, écrire, agir et combattre avec elle ; l'autre d'honneur, qu'une position spéciale, qu'une délicatesse exceptionnelle peuvent imposer à quelques-uns d'entre nous, rester en dehors de l'action immédiate et des faveurs du gouvernement, ne point solliciter ses grâces, ne point nous parer de ses dons, ne pas briguer sa confiance, ne pas adorer la victoire, ne pas nous glisser avec la fortune d'un palais dans un autre, ne pas renier notre premier culte, nos affections du berceau, ne pas porter aux genoux d'une race nouvelle, consacrée même à nos yeux par la nécessité, des cœurs encore chauds de notre dévouement d'hier à une race que l'exil abrite et que l'infortune consacre dans ce palais prophétique des vicissitudes du trône et des retours de l'adversité ! le deuil même sied bien aux douleurs sans espoir. Quoique la morale ne réprouve pas une conduite contraire, quand une nécessité politique la motive, cette conduite, après un dévouement de quinze ans, après des bienfaits reçus peut-être, ferait suspecter la vertu même : le passé a ses droits, l'honneur et la reconnaissance peuvent avoir leurs scrupules. Il n'y a à cette règle qu'une seule exception qui la confirme, par sa rareté, par son improbabilité même : c'est le cas où le prince réclamerait de nous, au nom du pays, un service qu'aucun autre ne pourrait lui rendre aussi bien que nous ; dans ce cas, l'honneur, sentiment tout personnel, devrait céder au patriotisme, sentiment social, et par conséquent au-dessus du premier. Quelquefois, dans les chances incalculables des révolutions, le prince lui-même peut se trouver le premier dans cette redoutable exception ; roi par le fait de sa nécessité, inno-

cent de son élévation, malheureux peut-être de sa propre grandeur !

IX

La forme des gouvernements modernes n'est plus soumise à la discussion, tous l'admettent ou tous y tendent; elle est donnée pour nous par le fait même de notre civilisation : c'est la forme libre, c'est le gouvernement critique de la discussion, du consentement commun; c'est la république, comme nous l'avons vu plus haut, mais la république mixte, à plusieurs corps, à une seule tête, république à sa base, monarchie à son sommet. Le besoin d'unité d'action et d'une force régulatrice plus rapide et plus intense dans les vastes États modernes, la nécessité d'éviter les commotions fréquentes que la conquête du pouvoir suprême produirait dans l'État, a fait consacrer, pour longtemps encore, ce pouvoir représentatif, cette royauté fictive et conventionnelle dans un chef héréditaire. Qu'on le nomme président ou roi, peu importe; il n'est plus monarque, il n'a plus le pouvoir d'un seul, le pouvoir personnel : il a mieux, il a le pouvoir social résumé en lui; il est organe et agent; il n'est plus, il ne peut plus être source et principe de l'autorité. Ses droits sur nous, nos devoirs envers lui changent ainsi de nature et de titres; nous n'adorons plus le pouvoir comme sacré et divin, nous le discutons comme logique, nous le respectons comme loi.

Cette forme acceptée (et il faut l'accepter, ou sortir du monde, ou rétrograder dans les siècles, ou se révolter contre la civilisation même, et maudire son propre droit pour se réfugier dans le droit d'autrui, dans la servitude), cette forme donc acceptée, tout ce qui tendra à la perfectionner et à l'étendre, tout ce qui sera plus conforme à sa nature de liberté, de discussion, de consentement commun, d'élection, d'égalité de droit social et privé, sera la vérité politique. C'est là qu'il faudra marcher avec confiance et

courage, sûrs que plus nous aurons conquis de conséquences d'un principe juste et vrai, plus ces conséquences en produiront d'autres, et plus ces vérités sociales fécondes porteront de fruits pour l'humanité.

Appliquez cette règle intellectuelle aux questions flagrantes du jour, et confrontez !

La pairie ou le pouvoir aristocratique héréditaire? Triple impossibilité de cette époque; impossible à trouver, car le temps et le travail des siècles en ont miné, dispersé, moulu, nivelé les éléments; impossible à faire accepter aux mœurs, car l'esprit humain, comme le globe matériel, tend, par une loi évidente de sa nature, au nivellement, c'est-à-dire à l'égalité répartition des droits et des devoirs politiques; impossible à justifier devant la raison, car c'est une exclusion dans une forme de liberté, un privilège gratuit dans un siècle d'égalité, une constitution du pouvoir social dans quelques familles au profit de quelques-uns, au détriment de tous, et au mépris de la nature et du droit divin de l'humanité, qui en donnent à tous le droit et la capacité successive; jugée par la justice et la morale, qui veulent étendre au lieu de restreindre l'usage de ce qui appartient à tous les hommes, le droit et le devoir; jugée par la raison, puisque ce serait une impossibilité constituée, une création sans éléments; jugée par la conscience, puisque ce serait ravir à tous ce que tous peuvent posséder et exercer, pour en investir un petit nombre : tyrannie posthume, qui ne pourrait ni servir ni nuire; qui ne pourrait se défendre elle-même dix ans devant la critique corrosive et rationnelle de la presse, ce jury nouveau de l'humanité, et qui ne se relèverait un moment de la poussière aride des siècles que pour effrayer le présent d'une ombre sans corps et servir de risée à l'avenir.

Ne voyez ici qu'une longue et profonde conviction de l'impossibilité de trouver ou de créer une pairie héréditaire, une aristocratie réelle, une noblesse de droit. Quant à une aristocratie de fait, réelle, mais mobile, comme la puis-

sance, le mérite ou la vertu qui la produisent ; quant à cette noblesse que Dieu écrit sur le front des descendants d'un grand homme ou d'un bienfaiteur des hommes et que les générations y lisent malgré elles, tant que cette noblesse ne s'y efface pas elle-même, je la reconnais et je la respecte. Ce n'est pas l'homme qui a fait celle-là, c'est la nature ; elle a sa raison dans la raison humaine, car nous sommes en réalité une partie, une émanation, une continuation de nos ancêtres : elle a aussi, indépendamment de toutes les lois politiques, son influence et son empire. « Le nom d'un homme vertueux ou illustre, porté par ses descendants, conservé à sa famille, n'est-il pas aussi un privilège, me direz-vous ? — Oui, sans doute, et le plus indélébile et le plus incontestable des privilèges. — Pourquoi donc le respectez-vous ? — Parce qu'il est un privilège de la nature, et non pas de l'homme ; parce qu'il n'est exclusif de personne ; parce qu'il peut successivement ou à la fois appartenir à tous. Soyez grands, vertueux, illustres, et vos fils seront respectés et influents ! Ils porteront le sceau de cette vertu, de cette illustration que vous leur avez léguée ; ils seront nobles de cette noblesse qui n'est pas un droit, mais qui est un fait : estime, admiration, reconnaissance ! »

La presse ? Nécessairement libre, car elle est la voix de tous dans un âge et dans une forme sociale où tous ont droit d'être entendus ; elle est la parole même de la société moderne ; son silence serait la mort de la liberté ! Toute tyrannie qui méditera le meurtre d'une idée, commencera par bâillonner la presse ; tous nos partis politiques ont triomphé par elle et sont tombés par elle, après s'être retournés contre elle ; tous l'accusent, et tous ont motif de s'en plaindre, car nul de ces partis n'a pris le seul moyen de la braver et de la vaincre, celui d'avoir toujours raison. La presse, après mille vicissitudes, après avoir passé comme une arme, tantôt meurtrière, tantôt défensive, des vainqueurs aux vaincus, des oppresseurs aux opprimés, finira par rendre toute déception impossible, toute tyrannie d'un

seul ou de la multitude impraticable dans le monde, et fondera ce que nous entrevoyons déjà dans le lointain, l'ère rationnelle ou le gouvernement de la raison publique. Que les vainqueurs l'accusent et la proscrivent, que les vaincus la bénissent et la réchauffent, c'est leur rôle aux uns et aux autres ; car elle est la justice divine manifestée par la parole humaine ! Elle écrit sans cesse, de son doigt invisible, ces trois mots qui font pâlir toutes les iniquités, toutes les tyrannies, au milieu de leur gloire et de leurs satellites, sur les murailles de tous les Balthazars !

L'enseignement ? Libre et large, répandu, multiplié, prodigué partout ; gratuit surtout pour les pauvres, quoi qu'en disent quelques économistes, ces matérialistes de la politique. Celui qui donne une vérité à l'esprit du peuple fait une aumône éternelle aux générations à venir. La civilisation n'est que de la lumière descendant des hauteurs dans les vallées, des sommités dans les masses ; un gouvernement de discussion, de critique, d'élection, présuppose l'instruction et la nécessité : si donc la liberté est un bien, et si vous voulez rendre l'homme capable de liberté, qu'il soit instruit ; qu'il soit instruit, non pas comme vous le voulez qu'il le soit, vous, pouvoir systématique, borné, intolérant, arriéré souvent de votre époque ; mais comme il veut l'être, comme il a besoin ou nécessité de l'être ! Ne fermez point, n'altérez point les sources où les générations vont s'abreuver ; laissez chacun boire à ses eaux et à sa soif. Toute restriction à la liberté d'enseignement, hors celles de simple police, est un attentat à la liberté morale du genre humain dans un pays libre ; un crime envers la vérité progressive qui se manifeste comme elle veut, quand elle veut, à son jour, à son heure, dans sa forme, dans sa langue, par ses organes, et non par les vôtres. Si l'enseignement eût été libre avant cette époque du monde, le monde posséderait un trésor de vérité et de science, qui aurait augmenté en proportion égale son trésor de bonheur et de vertu ; car toute vérité féconde une vertu de ses rayons ! Le Verbe

divin lui-même, la vérité chrétienne, la plus sociale de toutes les vérités, n'a été enseignée que malgré les hommes, dans les catacombes, sur les croix ou sur les bûchers; s'il eût été libre, cet enseignement sublime eût parcouru en quelques siècles la terre, qu'il n'a pas encore traversée en deux mille ans!

La séparation de l'Église et de l'État? Heureuse et incontestable nécessité d'une époque où le pouvoir appartient à tous et non à quelques-uns: incontestable, car, sous un gouvernement universel et libre, un culte ne peut être exclusif et privilégié; heureuse, car la religion n'a de force et de vertu que dans la conscience; elle n'est belle, elle n'est pure, elle n'est sainte qu'entre l'homme et Dieu: il ne faut rien entre la foi et le prêtre, entre le prêtre et le fidèle; si l'État s'interpose entre l'homme et ce rayon divin qu'il ne doit chercher qu'au ciel, il l'obscurcit ou il l'altère. La religion devient alors pour l'homme quelque chose de palpable et de matériel, qu'on lui jette ou qu'on lui retire, au caprice de toutes les tyrannies; elle participe de l'amour ou de la haine que le pouvoir humain inspire, elle varie ou tombe avec lui; c'est le feu sacré de l'autel, alimenté avec les corruptions des cours et les immondices des places publiques; c'est la parole de vie dans une bouche morte; c'est le trafic dans le temple! Ce système fait des hypocrites quand l'État est chrétien, des incrédules quand il est sceptique, des athées ou des martyrs quand il est persécuteur.

L'élection? Il n'y a de vérité, dans le pouvoir social moderne ou représentatif, qu'autant qu'il y a vérité dans l'élection; et il n'y a de vérité dans l'élection qu'autant qu'elle est universelle. Cependant, si vous donnez l'élection à des classes qui ne la comprennent pas ou qui ne peuvent l'exercer avec indépendance, vous la donnez fictive; c'est-à-dire, vous la refusez réellement. Plusieurs opinions parties de points opposés et voulant atteindre un but contraire réclament de concert l'élection universelle: l'un des deux partis se trompe assurément, car tous les deux, en

demandant le même moyen, ne veulent certes pas le même résultat. Y a-t-il lumière? y a-t-il bonne foi dans l'une et l'autre de ces opinions? Nécessairement l'une ou l'autre s'égare.

Ceci est la plus grave question de l'organisation à la fois libre et vitale que doit fonder ce siècle. Nous la résoudrons ainsi: élection universelle pour être vraie, élection proportionnelle pour être juste. Nous avons vu plus haut qu'une pairie héréditaire ou une aristocratie modératrice n'existe pas et ne peut exister sur le sol nivelé de l'époque et du pays; nous avons été plus loin, nous avons prouvé qu'elle ne devait exister ni en logique ni en morale. La société, toutefois, a en effet des intérêts conservateurs qu'on a cherché toujours à constituer ou à constater dans une seconde chambre. Quand les éléments de cette seconde chambre existent, c'est bien; mais aujourd'hui, mais en France, où ces éléments sont dissous, vous êtes invinciblement conduits à une seule représentation nationale, puisqu'un pouvoir politique doit être une vérité, et ne peut représenter et constater que ce qui est. Que vous la fassiez parler à deux tribunes ou à une seule, peu importe; votre représentation nationale, nécessairement une, devra représenter tout à la fois le mouvement et la stabilité sociale; la haute, la moyenne et la petite propriété; l'intérêt d'action et l'intérêt de repos: elle doit les représenter dans leur réalité, dans leur proportion, dans leur combinaison sincères. Il n'y a, pour atteindre cette rigoureuse vérité, cette rigoureuse justice, qu'un moyen, l'élection proportionnelle. Tant que vous n'arriverez pas à cette réalisation facile, la France ne marchera ni ne se reposera: elle s'agitera sans avancer, elle tombera, elle se relèvera pour tomber encore. L'élection proportionnelle et universelle, c'est-à-dire une élection qui, partant des degrés les plus inférieurs du droit de cité et de la propriété, seul moyen de constater l'existence, le droit et l'intérêt du citoyen, s'élèvera jusqu'aux plus élevés et fera donner à chacun l'expression réelle de son im-

portance politique réelle par un vote, dans la mesure vraie et dans la proportion exacte de son existence sociale. Vérité parfaite, justice rigoureuse, démocratie complète et cependant aristocratie de fait reconnue aussi : l'élection à plusieurs degrés résout seule ce problème. Toutes les unités politiques y ont leur élection, s'élevant, s'épurant, s'éclairant successivement jusqu'à l'élection suprême, produit exact des forces, des lumières et des intérêts du pays et du temps. Il n'y a qu'une objection à ce système : le pays d'aujourd'hui y répugne, parce qu'il en a fait une fois une ridicule épreuve, et aussi, disons-le, parce qu'il n'aime pas assez la vérité politique. Mais qu'est-ce qu'une répugnance face à face avec une vérité ? L'une tombe et s'efface, l'autre grandit et survit : nous en viendrons là.

Le pouvoir ? C'est le fond de toute question sociale. Une fois les principes admis et le pouvoir trouvé, la forme sociale s'organise, elle vit, elle marche, elle dure. Retrouver le pouvoir dans les débris d'une convulsion politique qui en a tant créé et tant détruit depuis un demi-siècle ; devant une force nouvelle, immense, incalculable, sans cesse jeune, sans cesse agissante, la presse ; devant des opinions divergentes, fougueuses, ombrageuses, irritées, souvent iniques, demandant justice et force, et refusant respect et concours ; devant les haines d'un parti qui ne veut aucun pouvoir et les jalousies de deux autres partis qui ne le veulent qu'à condition de leur appartenir tout entier ; prendre racine sans sol, au vent de tous les orages : insoluble problème !

Le pouvoir actuel, avec les apparences de l'usurpation, n'est cependant pas né de lui-même, mais de la faute et de la calamité d'autrui ; on n'usurpe pas tout ce qu'on remplace. Sorti comme une dictature nécessaire plus contre l'insurrection que par elle, forteresse improvisée entre la république et le despotisme, entre la guerre civile et l'anarchie, entre le choc inévitable, sans lui, de l'Europe menaçante et de la France débordée, il semble avoir en soi

toutes les conditions d'une longue dictature, plutôt que les conditions d'une existence propre et définitive : instantanéité, nécessité, force empruntée et conventionnelle, abri commun dans la tempête, terrain neutre où tous les partis se rencontrent, mais où nul ne s'établit que sous condition. Puisque la dictature est sa nature, il n'y a qu'un moyen de vivre, d'agir, de se mouvoir ; c'est comme dictature : autrement il est condamné à la tyrannie ou à l'inaction ; la tyrannie lui répugne, et l'inaction c'est la mort. Fléchissant, s'il ne s'appuie que sur lui-même, il tombe ; boiteux, s'il ne s'appuie que sur un parti, il ne peut marcher. Sa mission fut de fonder et d'organiser un gouvernement libre, et il ne peut être gouvernement libre s'il n'appartient pas également à tous les partis, s'il se fait l'organe et l'agent de la tyrannie de l'un sur l'autre : forcé donc de se faire sanctionner par la raison de tous, de se légitimer, au moins temporairement, pour tous, par la loi même qui l'a créé, par la nécessité de son existence dictatoriale, par la largeur et la sincérité des institutions futures auxquelles il est appelé à présider, par la confiance et la reconnaissance qu'il doit savoir inspirer à la nation, il doit tous les jours, à toute heure, se remettre généreusement en question lui-même. Nul alors ne lui refusera de la force, nul ne lui disputera le temps ; il a des années devant lui ; la question de dynastie et de personne n'est rien devant l'avenir, devant l'immense question sociale : et quand son œuvre sera accomplie, quand les opinions et les faits auront prononcé le jugement de Dieu, soit qu'il s'établisse pour des siècles, soit qu'il s'efface et se retire lui-même devant une autre nécessité morale, sa part sera grande encore dans la postérité. Type de l'ordre rationnel, dictature du siècle, s'il ne lègue pas un trône à une famille, il aura donné son nom aux institutions de l'époque moderne. Fonder une ère de liberté et de justice, organiser un principe social nouveau, est plus beau, aux yeux de l'avenir, que d'hériter d'un trône et de fonder une dynastie.

Gouvernement? Il n'a compris pleinement jusqu'ici ni sa base, ni sa mission, ni sa route. Trois ministères se sont succédé : le premier n'a vu dans la catastrophe de juillet qu'un accident dynastique, auquel l'esprit progressif de l'époque ne prendrait pas garde; il a cru qu'il n'y verrait que des hommes à changer, des chiffres à effacer, des écussons à refondre. Des hommes de mérite, de talent et de lumière, pendant quinze ans d'oppositions ont été pris au dépourvu par ce grand jour; leur système tout fait n'allait plus à la taille du siècle; ils ont grandi depuis leur chute par de l'éloquence et de l'énergie. Le second a cherché la force dans la popularité, bête féroce qui ne vous caresse que tant que vous avez des hommes ou des principes à lui jeter : ce ministère est tombé d'impuissance devant cette popularité qui commençait à rugir; il eut un généreux mouvement contre elle le jour du procès des ministres de Charles X; il offrit sa vie pour la leur. Ce jour l'honore, comme il honore la France.

Le troisième a merveilleusement compris la crise européenne, la question étrangère : en faisant respecter les traités, qui sont la morale écrite des nations, il a prévenu la guerre universelle. Pour qui connaît l'état actuel de l'Europe, la guerre universelle est le cataclysme final européen. Celui qui la jettera des plis de son manteau assumera la responsabilité d'un siècle de chaos, de meurtres, de sang et de servitude; il fera ce que feraient la Belgique et la Hollande si elles renversaient leurs digues et ouvraient passage à leur océan : nationalités et individus, libertés et principes, amis et ennemis, tout serait englouti!

Or, il n'y avait point nécessité suffisante de se précipiter dans ces terribles hasards : la Belgique a été constituée plus pour nous que contre nous; c'est une frontière de l'Europe démantelée et affaiblie de moitié. Quant à la Pologne, sublime résurrection d'une nationalité qui ne peut s'éteindre, tardive mais héroïque protestation d'un droit sacrifié par l'Europe, la France, complice honteuse

de son partage à une autre époque, la France, qui n'a point de dépouilles, mais seulement du sang à lui rendre, avait sans doute le droit de reconnaître le fait de sa résurrection, car il est toujours permis de revivre, car la date d'un crime politique ne constitue pas un droit contre la victime, car il n'y a pas de prescription contre un peuple qui veut et qui peut sortir de son sépulcre : mais si la France avait ce droit de reconnaissance et de secours, elle avait aussi le droit et le devoir de choisir son heure! Sa sympathie nationale pour l'héroïsme polonais n'imposait pas à son gouvernement la nécessité peut-être inopportune de la précipiter en aveugle dans les chances d'une collision universelle. Les gouvernements sont les tuteurs des peuples, les tuteurs de l'Europe; ils peuvent, en cette qualité, avoir à résister même aux plus généreuses des passions, l'enthousiasme et la pitié, tout en les partageant comme hommes. L'heure choisie par la Pologne convenait-elle à la France à peine réorganisée? à son gouvernement, tremblant de se mouvoir sur une base non affermie? La question est là; nous ne pouvons la résoudre : le gouvernement a seul les éléments de sa détermination, comme seul il en supportera la responsabilité future. Le droit est une grande force; l'admiration et la pitié sont de puissants auxiliaires; les guerres de sentiment sont les plus belles et les plus héroïques : témoin les croisades, la Vendée et l'Espagne. On a vu des peuples renaître d'une sympathie moins vive et de moins courageuses imprudences; mais, en se plaçant dans le point de vue de juillet et dans l'hypothèse de son gouvernement actuel, la Pologne a peut-être mal choisi son jour; un an plus tôt, trois ans plus tard, elle était secourue par l'Europe et triomphait. Les massacres de Varsovie et l'assassinat des généraux trahissent, dans cette révolution même, cette main hideuse de la démagogie aveugle et sanguinaire qui souille tout ce qu'elle touche. Du jour où le crime se montre dans une cause populaire, cette cause périt; ce génie infernal, ce Méphistophélès de la liberté

déshonore l'héroïsme et décourage de la liberté même.

Le ministère actuel a mis en scène un beau caractère, un homme de cœur, de conscience, de talent; un homme qui sait braver la tempête et tenir ferme à un principe; mais il choisit les siens au hasard. La question étrangère, si bien saisie par lui, montre qu'il sait voir ce qui est palpable, ce qui est sous ses yeux; la question intérieure, la question aristocratique surtout, si mal analysée, si mal engagée, montre qu'il n'a pas assez d'horizon dans l'esprit. On le plaint, mais on l'honore et l'on regrette qu'un si beau courage et une si ferme conviction ne combattent pas à un plus grand jour.

La législation? La législation criminelle surtout, à refaire en entier, non plus sur le principe des codes païens, principe de vengeance et de talion, mais sur la base évangélique, sur le principe chrétien; esprit de justice, mais de douceur, de charité, d'indulgence, de repentir, d'épuration, et non de vengeance et de mort; la peine de mort surtout à effacer. Je ne pense point, avec ceux qui la veulent bannir de nos codes, que la société n'a pas le droit de mort parce qu'elle ne peut rendre la vie: l'existence de la société étant nécessaire, la société a tous les droits nécessaires à son existence. Mais cette loi brutale du talion, juste quand la société était faible et imparfaitement constituée, quand il lui fallait une vengeance prompt, évidente, instantanée, a survécu à sa nécessité. Non-seulement elle ne me semble plus nécessaire, mais elle nuit à la société moderne; elle ne rend pas moins fréquents, mais elle rend plus féroces, le crime et le criminel; une législation sanglante ensanglante les mœurs; une législation douce les tempère et les adoucit. La peur n'est pas une vertu. La législation chrétienne veut des vertus et laisse la terreur au crime: ayons le courage au moins de tenter cette suppression du sang dans nos lois et de porter, même imprudemment, ce sublime et généreux défi à la Providence, à l'humanité, à l'avenir!

« Mais, me direz-vous ici, quel sera le frein de votre logique? dans quelle proportion, dans quelle mesure le législateur, peuple lui-même, jettera-t-il à la génération les libertés et les institutions dont vous venez d'admettre la nécessité ou la convenance? Où s'arrêteront vos droits ou vos libertés de famille, de commune, de province, de nation? » Elles s'arrêteront où la raison et la conscience publiques en montreront l'abus ou l'excès; elles s'étendront dans la proportion et la mesure des mœurs du pays et du temps: la raison et la conscience publiques ne peuvent longtemps s'y tromper; elles n'ont qu'à les confronter avec les mœurs. Les mœurs, en effet, sont la seule base, l'indispensable condition des lois; une proportion rigoureuse est nécessaire entre les unes et les autres; dès que cette proportion est violée, dès que cette harmonie manque, la législation naît morte; elle ne porte aucuns fruits ou elle en porte de funestes. Ce contre-sens, cet antagonisme des lois et des mœurs, de la sévérité de Sparte et de la mollesse de Sybaris, tue un peuple. L'examen, la raison, l'expérience et la conscience ont ici à prononcer de bonne foi sur ce qui est immédiatement possible parmi nous ou ce qui ne peut être atteint qu'à l'aide de l'habitude, des progrès et du temps; la presse et la parole libres sont là à leur place, portant sans cesse toutes ces questions devant le grand jury national, devant l'opinion qui prononce, mais non sans appel, dans un régime de majorité. Quand une liberté de plus sera mûre, elle tombera nécessairement de l'arbre, au souffle de ce vent populaire, sur un sol préparé à la recevoir.

Ici vous serez étonné peut-être de ne pas m'entendre flétrir davantage ce qu'on appelle centralisation, cet abus banal contre lequel tous les partis s'élèvent de concert, parce que tous cherchent à détruire et aucun à fonder; de ne pas me voir disloquer à mon tour quelque membre de l'unité nationale. Dieu et le sens commun me préservent d'acheter de la popularité à tel prix! Demander la liberté